

Délibération n°DEL-21-0494

**Projet LIFE Green Heart - Grand Parc Garonne - Ile du Ramier (Toulouse) - Concours photographique "Un regard sur l'île du Ramier" : adoption du règlement du concours et modalités d'attribution des prix**

L'an deux mille vingt-et-un le jeudi trois juin à neuf heures dix-sept, sous la présidence de Jean-Luc MOUDENC, Président, le Bureau s'est réuni à Espaces Vanel - Arche Marengo - Toulouse.

**Participants**

Afférents au Bureau :	68
Présents :	66
Procurations :	2
Date de convocation :	28 mai 2021

**Présents**

Aigrefeuille	M. Christian ANDRE
Aucamville	M. Gérard ANDRE
Aussonne	M. Michel BEUILLE
Balma	M. Vincent TERRAIL-NOVES
Beaupuy	M. Marc FERNANDEZ
Beauzelle	M. Patrice RODRIGUES
Brax	M. Thierry ZANATTA
Bruguières	M. Philippe PLANTADE
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO
Colomiers	Mme Karine TRAVAIL-MICHELET
Cornebarrieu	M. Alain TOPPAN
Cugnaux	M. Albert SANCHEZ
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Fenouillet	M. Thierry DUHAMEL
Flourens	M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
Gagnac-sur-Garonne	M. Patrick BERGOUGNOUX
Gratentour	M. Patrick DELPECH
Launaguet	M. Michel ROUGE
Lespinasse	M. Alain ALENCON
L'Union	M. Marc PERE
Mondonville	Mme Véronique BARRAQUE ONNO
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Mons	Mme Véronique DOITTAU
Montrabé	M. Jacques SEBI
Pibrac	Mme Camille POUPONNEAU
Pin-Balma	M. Gil BEZERRA
Quint-Fonsegrives	M. Jean-Pierre GASC
Saint-Alban	M. Alain SUSIGAN
Saint-Jean	M. Bruno ESPIC
Saint-Jory	M. Thierry FOURCASSIER
Saint-Orens	Mme Dominique FAURE
Seilh	M. Didier CASTERA
Toulouse	M. Christophe ALVES, Mme Laurence ARRIBAGE, M. Jean-Jacques BOLZAN, Mme Maroua BOUZAIDA, M. Sacha BRIAND, M. François CHOLLET, M. Gaëtan COGNARD, M. Jean-Claude DARDELET,

---

M. Henri DE LAGOUTINE, Mme Ghislaine DELMOND, Mme Julie ESCUDIER, M. Emilion ESNAULT, M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT, Mme Laurence KATZENMAYER, M. Djillali LAHIANI, Mme Annette LAIGNEAU, M. Jean-Michel LATTES, M. Antoine MAURICE, Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, M. Nicolas MISIAK, M. Jean-Luc MOUDENC, Mme Gnadang OUSMANE, M. Philippe PERRIN, Mme Agnès PLAGNEUX BERTRAND, M. Jean-François PORTARRIEU, Mme Agathe ROBY, M. Thierry SENTOUS, M. Bertrand SERP, Mme Nadia SOUSSI, M. Pierre TRAUTMANN, Mme Nicole YARDENI

---

Tournefeuille	M. Dominique FOUCHIER
Villeneuve-Tolosane	M. Romain VAILLANT

---

### **Conseillers ayant donné pouvoir**

	Pouvoir à
M. Joseph CARLES	Alain TOPPAN
M. Francis GRASS	Nicole YARDENI

---

**Délibération n° DEL-21-0494****Projet LIFE Green Heart - Grand Parc Garonne - Ile du Ramier (Toulouse) - Concours photographique "Un regard sur l'île du Ramier" : adoption du règlement du concours et modalités d'attribution des prix****Exposé**

En 2019, Toulouse Métropole a été sélectionnée par la Commission Européenne dans le cadre du programme LIFE pour l'environnement et l'action climatique. Le projet lauréat, basé sur l'expérimentation et les partenariats scientifiques, concerne la végétalisation de la partie nord de l'île du Ramier, dans le cadre du Grand Parc Garonne.

Parmi les actions prévues au titre du contrat de subvention, figure l'organisation de deux concours photographiques :

- l'un en début de projet pour faire état de la situation actuelle de l'île ;
- l'autre en fin de projet pour rendre compte de sa métamorphose.

En effet, le projet LIFE Green Heart prévoit notamment la « débitumisation » et la végétalisation de 10 hectares.

Le projet LIFE prévoit que ce concours photographique se tienne concomitamment à Dusseldorf, ville partenaire du projet. Toulouse et Dusseldorf sélectionneront chacune 10 photos lauréates, et le total des 20 clichés sélectionnés sera exposé dans les deux villes.

Ce concours est ouvert à tout photographe amateur non professionnel. Il est également ouvert aux mineurs ayant une autorisation parentale. Il se déroulera durant l'été 2021 et les participants auront jusqu'au 31 août 2021 pour faire parvenir leurs contributions à Toulouse Métropole.

Le jury du concours sera composé des élus impliqués dans l'aménagement de l'île du Ramier, de l'équipe du Grand Parc Garonne et du projet LIFE Green Heart, des urbanistes-paysagistes missionnés sur le projet, ainsi que de professionnels de la photographie.

Les propositions seront retenues en fonction de leur cohérence avec la thématique « Un regard sur l'île du Ramier » dans le contexte de sa végétalisation, et de leurs qualités esthétiques et techniques.

Les récompenses prévues au règlement pour les 10 lauréats sont les suivantes :

- Exposition des photographies au grand public :
  - sur la palissade du chantier du parc des expositions, devant la piscine Nakache durant 1 année,
  - dans la future Maison du Projet du Ramier durant 1 année,
  - dans la ville de Dusseldorf lors d'un événement organisé par la mairie de Dusseldorf fin 2021.
- Publication sur les réseaux sociaux de Toulouse Métropole : Instagram, Flickr, Facebook, et sur la page officielle du projet LIFE Green Heart.
- Les lauréats recevront chacun 2 entrées pour les cinq musées de la Mairie de Toulouse fournies par le Muséum d'Histoire Naturelle, ainsi que des petits cadeaux (carnet, stylo, sac en toile) du projet LIFE Green Heart.

## Décision

Le Bureau,

Vu la délibération du Conseil de la Métropole portant délégation d'attributions du Conseil au Bureau et au Président,

Vu l'avis favorable de la Commission consultative du Bureau du mardi 25 mai 2021,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

### Article 1

D'approuver le règlement du concours photographique du projet LIFE Green Heart « Un regard sur l'Île du Ramier » tel qu'annexé à la présente délibération, ayant pour objet de faire état de la situation actuelle de l'île et de rendre compte de sa transformation à venir, dans un esprit d'appropriation citoyenne par la photographie.

### Article 2

D'approuver les modalités d'attribution des prix fixées par le règlement, et telles que rappelées ci-dessus.

### Article 3


Il sera rendu compte de la présente délibération au Conseil de la Métropole.

#### Résultat du vote :

Pour	68
Contre	0
Abstentions	0
Non participation au vote	0

Publiée par affichage le - 8 JUIN 2021  
Reçue à la Préfecture le - 8 JUIN 2021

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour extrait conforme,  
Le Président,

Jean-Luc MOUDENC